

RÉSOLUTION N° 445

APPROBATION DU PROGRAMME CONTINENTAL SUR LA BIOTECHNOLOGIE ET LA BIOSÉCURITÉ

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.480(06), « Proposition de Programme continental sur la biotechnologie et la biosécurité » (proposition finale),

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), par la résolution IICA/JIA/Res.409(XIII-O/05), a demandé au Directeur général de présenter la proposition finale du Programme aux prochaines réunions de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) et du Comité exécutif, en vue de son examen et de son adoption finale par les États membres;

Que, conformément aux recommandations de la CCSQG, la proposition finale soumise au Comité exécutif devra : i) constituer le noyau du Programme que l'IICA devra lancer, avec les ressources disponibles; ii) instaurer la modalité des professionnels associés, qui permettra que des experts d'institutions nationales participent à la mise en œuvre du Programme; iii) impulser les actions du Programme sur le plan régional, moyennant la désignation d'un spécialiste en biotechnologie et en biosécurité dans chaque région, qui jouera le rôle d'agent de liaison avec le Programme (experts associés et/ou experts engagés avec des ressources externes qu'il faudra obtenir); iv) contenir des projets stratégiques qui répondent aux priorités régionales, et v) promouvoir et stimuler dans les États membres le travail inter-organismes de portée régionale et la concertation du travail entre organismes publics, universités et secteur privé;

Que les ressources affectées dans le Programme-budget 2007 sont suffisantes pour financer les activités définies dans la proposition finale;

Que les sources possibles de financement de la proposition finale sont les ressources provenant des arriérés de quotes-parts d'exercices précédents recouverts pendant la période 2007-2008, de la réaffectation de ressources programmées et non utilisées dans le Programme-budget

2007 et de contributions de partenaires stratégiques, tels que les institutions financières internationales et d'autres organismes de coopération;

Que la CCSQG a recommandé que soit soumise à la considération du Comité exécutif, pendant sa prochaine réunion ordinaire, une proposition en vue de mobiliser des contributions additionnelles des États membres pour mettre en œuvre la proposition finale, tant sous la forme de personnel qualifié que de ressources financières, et en vue de chercher un financement complémentaire auprès de partenaires stratégiques et d'autres donateurs,

DÉCIDE :

1. D'approuver la proposition relative au Programme continental sur la biotechnologie et la biosécurité (proposition finale) et de demander au Directeur général que la proposition finale soit mise en œuvre conformément à la version contenue dans le document IICA/CE/Doc.480(06), « Programme continental sur la biotechnologie et la biosécurité ».
2. D'accepter les recommandations formulées par la CCSQG lors de sa réunion ordinaire de 2006 et de demander au Directeur général qu'il les considère comme faisant partie intégrante de la stratégie de mise en œuvre de la proposition finale.
3. De demander au Directeur général que soient incluses dans le projet de Programme-budget 2008-2009, ainsi que dans la proposition relative à l'utilisation des ressources provenant du recouvrement des arriérés de quotes-parts, les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la proposition finale.